

# Conditions générales de vente

## ■ Désignation

L'**AFMAÉ** est une association loi 1901, organisme de formation professionnelle et gestionnaire d'un Centre de Formation d'Apprentis, spécialisée dans les métiers de l'Aérien, l'Aéronautique et l'Aéroportuaire, enregistrée sous le n°11910714291.

Son siège social est fixé au 56, rue de Vilgénis 91300 MASSY.

L'**AFMAÉ** conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra entreprises, en région parisienne et sur l'ensemble du Territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les Paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client :**

Toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de L'**AFMAÉ**.

- **Stagiaire :**

La personne physique qui participe à une formation.

- **Formations interentreprises :**

Les formations inscrites au catalogue de L'**AFMAÉ** et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.

- **Formations intra-entreprises :**

Les formations conçues sur mesure par L'**AFMAÉ** pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

- **CGV :**

Les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

- **OPCA :**

Les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## ■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par L'**AFMAÉ** pour le compte d'un **client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **client**.

## Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes.

Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Le règlement du prix de la formation s'effectue, pour les formations courtes, au comptant, sans escompte, à l'ordre de l'AFMAÉ, à l'issue de la formation à 15 jours fin de mois à la date de la facture émise.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées ainsi que des demandes d'acomptes à la signature de la convention/du devis.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard sur la base du taux BCE majoré de dix (dix) points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€. L'AFMAÉ aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'AFMAÉ.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le **client**, il appartient au **client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis/convention que le **client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'AFMAÉ.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par l'AFMAÉ au **client**.

Si l'accord de prise en charge du **client** ne parvient pas à l'AFMAÉ au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'AFMAÉ se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### ■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** à l'AFMAÉ au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'AFMAÉ offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'AFMAÉ, et après accord éventuel de l'OPCA,
- de remplacer le **stagiaire** absent par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA.

### ■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **client** par l'AFMAÉ. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de l'AFMAÉ distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **stagiaire** et les

sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCA**.

Dans cette hypothèse, le **client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'**AFMAÉ**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **client**, l'**AFMAÉ** se réserve le droit de facturer au **client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation. Seules seraient facturées les dépenses déjà engagées par l'**AFMAÉ** ;
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation ou à concurrence des dépenses déjà engagées par l'**AFMAÉ** si celles-ci sont supérieures ;
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

## ■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la convention de formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de l'**AFMAÉ** accueillent les **stagiaires** de 07h30 à 18h30.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

## ■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à l'**AFMAÉ** ont valeur contractuelle.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'**AFMAÉ** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

## ■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par l'**AFMAÉ** au **client**. Ce dernier doit être dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » et retourné à l'**AFMAÉ** par tout moyen à la convenance du **client** : courrier postal ou courriel. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'**AFMAÉ**, l'OPCA ou le **client**.

A l'issue de la formation, l'**AFMAÉ** remet une attestation de formation au **stagiaire** ou au **client**.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCA**, l'**AFMAÉ** lui fait parvenir la facture.

## ■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'**AFMAÉ** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **clients** ou de ses **stagiaires**.

L'**AFMAÉ** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **clients** ou de ses **stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'**AFMAÉ**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'**AFMAÉ**.

## ■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'**AFMAÉ** pour assurer les formations ou remis aux **stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le **Client** et le **stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'**AFMAÉ**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## ■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## ■ Confidentialité et communication

L'AFMAÉ, le **client** et le **stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'AFMAÉ au **client**. L'AFMAÉ s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCA**, les informations transmises par le **client** y compris les informations concernant les **stagiaires**. Cependant, le **client** accepte d'être cité par l'AFMAÉ comme client de ses formations. A cet effet, le **client** autorise l'AFMAÉ à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## ■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **client** s'engage à informer chaque **stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'AFMAÉ.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, l'AFMAÉ conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, l'AFMAÉ s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

## ■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **client** et l'AFMAÉ à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.